

Avis et communications

AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCE D'EMPLOIS

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES

Avis de vacance d'emplois de direction dans les établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière

NOR : AFSN1602546V

Emplois de directeurs ou directrices adjoint(e)s dans les établissements publics de santé proposés, aux directeurs ou directrices d'hôpital de classe normale ou hors classe :

- Centre hospitalier de Manosque (Alpes-de-Hautes-Provence), un emploi de « chargé(e) des ressources humaines » ;
- Centres hospitaliers des Vals d'Ardèche à Privas et de Vernoux (Ardèche), un emploi de « chargé(e) des services financiers, de système d'information et référent(e) du secteur médico-social » ;
- Centres hospitaliers Bélaïr à Charleville-Mézières et de Nouzonville et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Rocroi (Ardennes), un emploi de « chargé(e) des services économiques, des travaux et du secteur personnes âgées » ;
- Centres hospitaliers de Troyes, Bar-sur-Seine, Bar-sur-Aube, groupe hospitalier Aube-Marne et établissement public de santé mentale de l'Aube (Aube), trois emplois :
 1. « Chargé(e) des affaires générales de la direction commune et des relations avec les usagers du site de l'établissement public de santé mentale de l'Aube » ;
 2. « Directeur(trice) de la filière sanitaire Est de la direction commune » ;
 3. « Directeur(trice) préfigurateur(trice) du groupement hospitalier de territoire Aube-Marne et directeur(trice) délégué(e) du centre hospitalier de Bar-sur-Seine » ;
- Centres hospitaliers de Lisieux, Pont-L'Evêque, Vimoutiers et établissement public médico-social d'Orbec-en-Auge (Calvados), un emploi de « chargé(e) de l'offre de soins et de la contractualisation interne, affaires médicales et directeur(trice) du site de Pont-L'Evêque » ;
- Centres hospitaliers de Bergerac et de Belves et établissement d'hébergement public pour personnes âgées dépendantes de Villefranche-du-Périgord (Dordogne), un emploi de « chargé(e) des affaires médicales, des ressources humaines et de la qualité, gestion des risques » ;
- Centre hospitalier universitaire de Besançon (Doubs), un emploi d'« adjoint(e) au chef du pôle finances, contractualisation et système d'information » ;
- Hôpitaux Drôme Nord à Romans-sur-Isère (Drôme), un emploi de « chargé(e) des services techniques, économiques et logistiques » ;
- Centre hospitalier de Cornouaille et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Châteaulin (Finistère), un emploi de « chargé(e) des ressources matérielles » ;
- Centre hospitalier du Pays de Morlaix et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Saint-Pol-de-Léon (Finistère), un emploi de « référent(e) du pôle de psychiatrie addictologie et du pôle médecine urgences réanimation » ;
- Centre hospitalier « Le Mas Careiron » à Uzès et établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes d'Aramon, de Montfrinet de Redessan-Cabrières (Gard), un emploi de chargé(e) des affaires financières, service informatique, patrimoine et travaux affaires générales » ;
- Centre hospitalier universitaire de Toulouse (Haute-Garonne), un emploi de « chargé(e) des systèmes d'information et de l'organisation » ;
- Centre hospitalier universitaire de Montpellier et centres hospitaliers de Millau et Fenaille (Hérault), 2 emplois :
 1. « Directeur(trice) adjoint(e) en charge des finances, du contrôle de gestion et des systèmes d'information du centre hospitalier de Millau » ;
 2. « Directeur(trice) adjoint(e) en charge des ressources humaines du centre hospitalier de Millau » ;

- Centre hospitalier de Béziers (Hérault), un emploi de « chargé(e) de la direction des affaires financières et du système d'information » ;
- Centres hospitaliers de Saint-Malo, Dinan et Cancale (Ille-et-Vilaine), un emploi de « chargé(e) des ressources humaines » ;
- Centre hospitalier de Fougères (Ille-et-Vilaine), un emploi de « chargé(e) des ressources humaines et des affaires médicales » ;
- Centre hospitalier universitaire de Grenoble et centre hospitalier de La Mure (Isère), un emploi de « chargé(e) des travaux, services techniques et du patrimoine » ;
- Centre hospitalier spécialisé Saint-Ylie-Jura à Dole et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Malange (Jura), un emploi de « chargé(e) du personnel et des relations sociales, des affaires médicales et de la direction de l'EHPAD et du Foyer de vie » ;
- Centre hospitalier du Forez et établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Champdieu, Bussièrès et Panissièrès (Loire), un emploi de « secrétaire général(e) et chargé(e) du système d'information » ;
- Centre hospitalier intercommunal Sèvre-et-Loire à Vertou (Loire-Atlantique), un emploi de « chargé(e) des ressources humaines, de la qualité et des usagers » ;
- Centre hospitalier universitaire de Reims (Marne), un emploi d'« adjoint(e) au directeur des ressources humaines » ;
- Centre hospitalier de Vitry-le-François et EHPAD de Thiéblemont (Marne), un emploi de « secrétaire général (e) du groupement hospitalier de Saint-Dizier, Vitry-le-François et Montier-en-Der, directeur(trice) délégué(e) du site de Vitry-le-François et de l'EHPAD de Thiéblemont » ;
- Centre hospitalier du Haut Anjou à Château-Gontier (Mayenne), un emploi de « chargé(e) de la stratégie, des coopérations et du système d'information et directeur(trice) référent(e) de pôle » ;
- Centre hospitalier universitaire de Nancy (Meurthe-et-Moselle), un emploi d'« adjoint(e) au sein du département stratégie et opérations, coordination du plan de refondation, coopérations internationales » ;
- Centres hospitaliers du Centre Bretagne à Pontivy et de Guéméné-sur-Scorff et maison d'accueil spécialisée de Guéméné-sur-Scorff (Morbihan), un emploi de « chargé(e) des affaires générales, des affaires médicales et des relations avec les usagers » ;
- Centres hospitaliers de Beauvais et de Crèvecœur-le-Grand (Oise), trois emplois :
 1. « Chargé(e) des affaires générales et de la coopération » ;
 2. « Chargé(e) des affaires gérontologiques du centre hospitalier de Beauvais et de la filière gérontologique Oise Ouest » ;
 3. « Chargé(e) des ressources humaines et des relations sociales » ;
- Centres hospitaliers d'Arras et du Ternois (Pas-de-Calais), un emploi de « chargé(e) des ressources humaines non médicales » ;
- Centre hospitalier de Calais (Pas-de-Calais), un emploi de « chargé(e) des ressources humaines » ;
- Centre hospitalier universitaire de Strasbourg (Bas-Rhin), trois emplois :
 1. « Chargé(e) du pôle investissements et logistique » ;
 2. « Chargé(e) des ressources humaines, coordonnateur(trice) du pôle ressources humaines non médicales » ;
 3. « Chargé(e) du site de l'hôpital de Hautepierre » ;
- Centres hospitaliers de Sélestat, Obernai et Sainte-Marie-aux-Mines (Bas-Rhin), un emploi de « chargé(e) de la qualité-gestion des risques, des affaires générales et des coopérations » ;
- Centre hospitalier de Colmar et Guebwiller (Haut-Rhin), un emploi de « chargé(e) du pôle de gestion des relations sociales, de la formation et des écoles et du pôle de gestion de la coopération territoriale et des affaires médicales » ;
- Centre hospitalier Le Vinatier à Bron (Rhône), un emploi de « chargé(e) des ressources humaines » ;
- Groupe hospitalier de la Haute-Saône à Vesoul (Haute-Saône), un emploi de « chargé(e) des affaires médicales et de la politique qualité » ;
- Centre hospitalier universitaire de Limoges, centres hospitaliers de Saint-Junien et Saint-Yrieix-la-Perche et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Rochechouart (Haute-Vienne), trois emplois :
 1. « Chargé(e) du patrimoine, en charge du plan de modernisation du centre hospitalier universitaire » ;
 2. « Chargé(e) de l'organisation, de la qualité-gestion des risques et des relations avec les usagers » ;
 3. « Chargé(e) des ressources humaines » ;
- Centre hospitalier Nord Franche-Comté à Belfort (Territoire-de-Belfort), un emploi de « chargé(e) des affaires financières et de l'analyse de gestion » ;
- Etablissement public de santé Barthélémy Durand à Etampes (Essonne), un emploi de « chargé(e) de la qualité et des services économiques » ;
- Etablissement public de santé mentale de La Réunion et centre hospitalier Gabriel Martin à Saint-Paul (La Réunion), un emploi de « chargé(e) de la qualité, de la gestion des risques et des relations avec les usagers » ;

- Centre hospitalier universitaire de La Réunion et groupe hospitalier Est Réunion (La Réunion), un emploi de « chargé(e) de la direction du groupe hospitalier Est-Réunion » ;
- Centre hospitalier de Mayotte à Mamoudzou (Mayotte), un emploi de « chargé(e) des achats, des ressources matérielles, des travaux et du patrimoine » ;

Peuvent faire acte de candidature :

- les directeurs et directrices d'hôpital titulaires ;
- les personnels inscrits sur la liste d'aptitude au titre de l'année 2016 des personnels de direction des établissements énumérés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée (arrêté du 15 décembre 2015) ;
- les fonctionnaires de catégorie A appartenant à un corps ou un cadre d'emplois d'un niveau comparable au sens des dispositions de la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique.

Les candidatures, si elles sont multiples, seront regroupées sur une seule lettre et établies en double exemplaire (dont un exemplaire revêtu du visa du supérieur hiérarchique), doivent être adressées dans un délai de trois semaines à compter de la date de publication du présent avis (le cachet de la poste faisant foi), à l'adresse suivante : Centre national de gestion, département de gestion des directeurs, Le Ponant B, 21, rue Leblanc, 75737 Paris Cedex 15.

Les candidats à ces emplois doivent également adresser directement leur candidature aux chefs des établissements de santé où ils sont candidats, accompagnée de leur *curriculum vitae* et de leurs trois dernières fiches d'évaluation.

De même, toute demande de communication de fiche de poste devra être effectuée par l'intéressé(e) auprès de l'établissement de santé concerné.